

serons de cœur et d'âme au milieu de vous ; labeurs, peines, souffrances, Nous partagerons tout avec vous ; et, adressant en même temps au Dieu qui a fondé l'Eglise et qui la conserve, nos prières les plus humbles et les plus instantes, Nous le supplierons d'abaisser sur la France un regard de miséricorde, de l'arracher aux flots déchainés autour d'elle et de lui rendre bientôt, par l'intercession de Marie Immaculée, le calme et la paix.

Comme présage de ces bienfaits célestes et pour vous témoigner Notre prédilection toute particulière, c'est de tout cœur que Nous vous donnons Notre bénédiction apostolique, à Vous, Vénérables Frères, à votre Clergé et au Peuple français tout entier.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 11 février de l'année 1906, de Notre Pontificat la troisième.

Pius PP. X.

La Neuvaine dite de « Saint François-Xavier »

Il n'y a probablement pas de pays au monde où les exercices de la neuvaine en l'honneur de saint François-Xavier soient plus abondants en fruits spirituels que dans notre chère province de Québec. Cette dévotion y fut implantée par les missionnaires Jésuites peu de temps après la canonisation de leur saint confrère, l'apôtre des Indes et du Japon. La tradition et la pratique en ont été fidèlement conservées depuis cette époque éloignée. Le changement de domination et la suppression temporaire de la Compagnie de Jésus n'ont pas refroidi la dévotion des fidèles envers le grand serviteur de Dieu ni la foi en son intercession. Nous pouvons en citer comme preuve la phrase suivante d'une lettre de Monseigneur Briand, le premier évêque de Québec après la cession du Canada à l'Angleterre.

Le zélé prélat, écrivant au Cardinal Castelli, préfet de la Propagande (6 novembre 1774), lui annonce qu'il a communiqué aux « ci-devants Jésuites » le Bref qui dissout leur Société et qu'ils « s'y sont soumis avec toute la docilité qu'on peut désirer. »

Peiné de voir ses onailles privées des indulgences qu'on avait